

GUIDE DU LOCATAIRE PILAR BOX

Les conditions de ce guide des locataires s'appliquent aux entreprises et les organisations qui organisent des événements dans la PILAR BOX

NPO PILAR

Adresse postale: Pleinlaan 2, 1050 Elsene
Adresse : Triomflaan, VUB-entrance 6, 1050 Elsene
Numéro de compte : BE 84 3630 6928 9059
Numéro de TVA: BE 0430 906 959

PILAR est un laboratoire artistique ouvert à Bruxelles, situé au VUB. Vous pouvez louer la PILAR BOX, notre salle de concert et de théâtre polyvalente, pour votre propre activité ou événement. Ce guide vous indique tout ce que vous devez savoir en tant que locataire.



PILAR met la PILAR BOX, une salle de concert et de théâtre polyvalente, disponible à la location. La BOX a une capacité maximale de 300 personnes. Il y a un stand extensible avec 90 sièges. La PILAR BOX est située au rez-de-chaussée du bâtiment PILAR et est accessible par le hall d'entrée.

Caractéristiques de la PILAR BOX :

- Une scène mesurant 7 m de large et 5 m de profondeur
- +-100 casiers pour le vestiaire
- Installations sanitaires : toilettes neutres, composées de 4 urinoirs et de 6 toilettes, dont 1 accessible à Utilisateurs de fauteuils roulants
- Un bar

Les fonctionnalités des coulisses :

- Une zone de chargement et de déchargement
- Une cuisine, équipée d'un évier, d'une cuisinière électrique, d'un four et d'un micro-ondes

PILAR

Quel genre d'activité pouvez-vous organiser?

La PILAR BOX convient à des événements tels que des concerts, des représentations théâtrales, des fêtes, des conférences, des débats, des projections de films et plus encore. Lorsque vous demandez le lieu, veuillez décrire en détail la configuration de l'événement.

Veuillez noter que le président de PILAR asbl (ou son délégué) peut refuser l'admission:

- S'il peut être prévu avec une forte probabilité que les activités prévues ne se déroulent pas pacifiquement et/ou

Causera des dommages aux personnes ou aux biens ;

- Si l'objectif des activités est contraire à l'ordre public ou à la moralité ;

- Si l'objectif des activités est clairement contraire aux valeurs de la Vrije Universiteit Brussel, telles que définies par Le Conseil des gouverneurs, ou contraire aux principes de la recherche libre ;

- Lorsque les activités antérieures du locataire ont entraîné des perturbations, une nouvelle demande de location est d'abord évaluée avant d'être approuvée. Dans ce cas, un refus explicitement motivé sera communiqué par écrit au locataire.

Un refus explicitement motivé sera dans ce cas communiqué par écrit au locataire.

Quand pouvez-vous louer?

Les locations sont possibles en semaine et le week-end, si elles ne sont pas en conflit avec les événements PILAR. Lors de la demande de location du lieu, un membre du personnel de PILAR communiquera les dates de location disponibles dans la période préférée par le locataire. La location n'est pas possible entre le jour de Noël et le jour de l'an. Pour éviter les désagréments, un événement d'après-midi (après 22 heures) est autorisé à être loué par semaine le vendredi ou le samedi soir, à l'exclusion des périodes d'étude et d'examen (voir calendrier académique VUB).

Prix

Les prix varient en fonction du type d'événement et des besoins pendant la location. Pilar a des prix fixes pour chaque paquet. Les réductions possibles peuvent être valables (ASBL, VUB-interne). Pour une estimation de prix, vous pouvez facilement remplir le formulaire sur rentpilar.brussels.

Coûts supplémentaires :

Tous les forfaits, à l'exception des ESSENTIELS, comprennent l'utilisation de tous les équipements disponibles. Un cavalier technique peut être reçu sur demande. Les instruments de musique, tels que le piano ou la batterie, ne sont pas disponibles chez Pilar. Ceux-ci doivent toujours être loués.

La salle de concert comprend une scène de 7 m sur 5 m. Si la scène n'est pas souhaitée pendant la location du lieu, il peut être discuté avec la production pour retirer la scène. Des frais supplémentaires seront facturés pour cela.

Pilar fournit 2 sacs poubelles. Le locataire trie correctement les déchets (déchets résiduels, PMD, papier et verre). Le locataire place les déchets dans les conteneurs à déchets en face La cuisine. Apportez des sacs poubelles supplémentaires si nécessaire.

Les événements après 22 heures avec plus de 120 participants doivent fournir une sécurité externe pendant l'événement (inclus dans le forfait NIGHTLIFE). Les consommables tels que les batteries, les rubans adhésifs, les attaches de câble, etc. sont fournis par le locataire.

La licence pour jouer de la musique doit être demandée par le locataire via MyUnisono.



Comment faire une réservation?

Remplissez le formulaire sur rentpilar.brussels et vous recevrez une estimation du prix dans les 5 jours ouvrables. Pour des questions supplémentaires ou une visite sur notre site, envoyez un e-mail à pilar.verhuur@vub.be.

Veuillez noter que les demandes de renseignements concernant les estimations de prix seront dirigées vers notre site Web pour remplir le formulaire de demande.

Indiquez la période que vous souhaitez louer dans le formulaire de demande. Un membre du personnel de Pilar suggérera ensuite les dates de location disponibles.(Vous pouvez louer la PILAR BOX jusqu'à 12 mois à l'avance, au moins 10 jours ouvrables avant l'événement).

Si une date appropriée est trouvée pour la location du lieu, vous recevrez par e-mail le contrat de location et le règlement intérieur pour l'utilisation de la PILAR BOX. Veuillez retourner ces documents signés à pilar.verhuur@vub.be dans les 5 jours ouvrables. Si vous attendez plus longtemps, la réservation expire et la date redevient disponible. La location du lieu est officiellement convenue lorsque les documents sont correctement signés et que l'acompte a été versé.

Annulations

Si vous annulez la location du lieu après avoir signé le contrat de location et plus de 30 jours civils avant que l'événement n'ait lieu, 50 % du prix de la location sera facturé.

Si vous annulez la location du lieu après avoir signé le contrat de location et moins de 30 jours civils avant l'événement, 100 % du prix de la location sera facturé.

Nourriture et boissons

Lors de l'embauche de la PILAR BOX, les boissons doivent être achetées exclusivement au BAR PILAR. Il est interdit d'apporter vos propres boissons. Si vous choisissez la Pilar Box, vous serez mis en contact avec le gérant du bar.

Si vous avez d'autres questions sur Bar Pilar ou si vous souhaitez faire une réservation pour des tables, veuillez envoyer votre demande par courriel à barpilar@vub.be.

La restauration doit être fournie par le locataire lui-même. Les food trucks ou les stands de nourriture ne sont autorisés autour du bâtiment PILAR qu'après autorisation de Pilar.

Marketing et billets

Pilar ne fait pas la promotion d'événements externes sur son site Web ou ses réseaux sociaux (Facebook et Instagram). Le locataire est libre d'utiliser le hall d'entrée et le bar pour du matériel promotionnel imprimé.

Le locataire est libre de choisir comment vendre ses billets et par quelle plate-forme. Pilar n'offre pas son propre système de billetterie ou de paiement en ligne.

